



# AEROMODEL CLUB DE LA CRAU

16 Lots les Carlats Cazan

**13116 VERNEGUES**

Tel 06 12 25 87 15 Fax 04 90 59 48 90

Email amc@amcdelacrau.com

Objet : Lettre d'information

Cher(es) Membre(s),

Suite à l'arrêté du 1<sup>er</sup> aout 2007, tous les clubs d'aéromodélisme situés dans une zone aérienne contrôlée (c'est notre cas), doivent être référencés auprès de la DGAC, ce qui a pour conséquence la signature obligatoire d'un protocole d'accord avec les principaux utilisateurs du terrain.

Dans notre cas ceux-ci sont l'AUPASE et la Base Aérienne de Salon.

Jean Claude Vincent (président de l'Aupase), André Menu (président du CRAM), Mme Mougenot (DGAC), Le commandant de l'approche aérienne de Salon, ainsi que les membres du bureau, ont travaillé depuis le début Février sur ce protocole pour arriver à un accord.

Ayant enfin trouvé un accord avec l'Aupase, La base (commandant de l'approche de salon) et la DGAC, le protocole a été remis pour la signature au Colonel Dupin, commandant la Zone Aérienne de Défense.

Celui-ci a refusé de signer pour le motif suivant : Il faut une personne sur le terrain qui puisse être contactée par téléphone ou par radio, à n'importe quel moment, pour faire arrêter les évolutions de modèles réduits en cas de besoin.

Ce qui veut dire qu'il faudrait, en quelque sorte, une tour de contrôle sur le site du club. Ceci ne peut être envisageable. Les autres utilisateurs de la plateforme sont dans le même cas que nous ; ils doivent signer un protocole avec la base, et l'armée refuse de déléguer du personnel sur le site de l'aérodrome.

Nous ne voulons pas leur laisser un numéro de téléphone, car si un jour ils appellent et que personne ne répond, il y aura à coup sûr de gros problèmes.

S'il n'y a pas de signature d'un protocole par toutes les parties, en septembre notre site de modèle réduit sur l'aérodrome sera fermé par les autorités. Des discussions sont en cours, mais il est primordial qu'il n'y ait aucun incident, qu'aucun reproche ne puisse nous être adressé pendant ce moment crucial.

Dans le protocole, il a été déterminé des limites et un sens d'évolution des modèles réduits

Qui se traduit par :

- Décollages et atterrissages face au vent, ensuite le vol s'effectue dans le sens de décollage des avions grandeurs. Vous avez sur le document joint le plan des limites de l'espace de vol. Notez que cet espace est confortable, il s'étend sur 28 hectares.
- Pour l'altitude, nous sommes limités à 150M ; cette règle va poser des problèmes avec nos habitudes de vol. Aussi nous vous demandons d'exercer un maximum de vigilance pour la respecter.



# AEROMODEL CLUB DE LA CRAU

16 Lots les Carlats Cazan

**13116 VERNEGUES**

Tel 06 12 25 87 15 Fax 04 90 59 48 90

Email amc@amcdelacrau.com

Pour information, le Colonel Dupin (c'est celui qui ne veut pas signer) vole dans le club de Dassault : Si il se rend compte que nous volons plus haut, il se fera un plaisir d'interdire les vols, et nous aurons de gros problèmes pour retrouver un terrain. Rien n'est plus facile pour lui que de se promener avec un avion à 150 m sol et voir si les modèles sont plus haut.

Pour rappel, selon le protocole qui nous a été imposé :

- Un altimètre nous a été donné par la FFAM et on pourra, en cas de besoin, fixer une date pour une réunion sur le terrain pour évaluer cette altitude.
- Le site est réservé aux membres du club à jour de leur cotisation et aux personnes ayant un document signé du président. Si vous voulez inviter un membre d'un club voisin à jour adhérent à la FFAM et à jour de ses cotisations, vous devez en faire la demande au président. Celui-ci lui s'assurera que les consignes de vol seront bien comprises par votre invité.
- Même si vous n'avez pas vocation à faire la police, il faut comprendre qu'il est impératif que chacun respecte et fasse respecter le règlement. Ce n'est pas parce que vous ne faites pas partie du bureau qu'il faut se dégager de toute responsabilité. Surtout aujourd'hui, vues les circonstances, il en va de l'existence même de votre club.
- Un panneau de fréquences avec les nouvelles consignes de vol et toutes les recommandations réglementaires sera mis en place sur le terrain.

Nous vous demandons encore une fois de respecter scrupuleusement les consignes de vol. **Aucune tolérance ne sera admise. Tout membre qui ne respectera pas le règlement sera, après concertation du bureau et de la FFAM, exclu du club.**

Nous sommes désolés par la rigidité apparente de telles décisions mais la pérennité du club est en jeu. Les contraintes extérieures sont suffisamment importantes pour nous obliger à prendre ces mesures.

Nous le faisons tout simplement pour avoir un chance de conserver notre terrain de vol.

Soyez assurés que les sentiments ne président pas aux décisions, ni de de l'armée de l'air, ni de la mairie d'Eyguières.

Si vous avez des questions, nous nous efforcerons d'y répondre.

Je ne doute pas que nous puissions compter sur le soutien de tous, dans notre démarche.

En vous souhaitant de bons vols, malgré ces restrictions.

Le Président et les membres du Bureau.

Guy Vaudey